

## Rwanda : Action en justice contre la mise à l'écart de la langue française

BBC Afrique, 10 décembre 2014 Rwanda : les Verts au secours du français Un parti d'opposition au Rwanda a décidé de traduire en justice des agences du gouvernement dans une tentative de rétablir le Français dans son bon droit. Le Parti démocratique vert accuse les agences incriminées de délaissier la langue française à laquelle la Constitution donne le statut de langue nationale.

Le Parti vert est une formation minoritaire dirigée par Franc Habineza. L'action en justice s'appuie sur l'article 5 de la Constitution qui stipule que le Rwanda utilise trois langues, à savoir le kinyarwanda, le français et l'anglais. Dans les faits, le français n'est plus largement utilisé dans le pays qui l'employait comme langue administrative depuis 1900. À RFI, 10-12-2014 Rwanda : plainte contre l'État pour avoir mis à l'écart le français Le Parti démocratique vert, un parti d'opposition, a intenté une action contre l'État auprès de la Cour suprême pour non respect de la Constitution et notamment de l'article 5 concernant les langues officielles du pays. Pour la formation politique, une mise de côté du français au profit de l'anglais pénaliserait une partie de la population. Nouveaux billets de banque exclusivement en kinyarwanda et en anglais, documents administratifs non traduits en français. Selon Frank Habineza, le président du Parti démocratique vert rwandais, la langue de Molière tend à disparaître du quotidien des Rwandais, et est de moins en moins utilisée par les institutions étatiques, qui lui préfèrent souvent l'anglais. Pour lui, cela est inconstitutionnel. « La Constitution dit que le Rwanda a trois langues officielles : le kinyarwanda, le français et l'anglais. Mais actuellement, la langue française est mise de côté. Nous avons beaucoup de gens au Rwanda qui ont eu une éducation en français, et donc ils ne peuvent pas jouir des mêmes droits que les autres citoyens. Donc, nous avons déposé un dossier à la Cour suprême pour qu'elle demande aux institutions de l'État de respecter la Constitution globalement, Frank Habineza estime que de nombreux Rwandais sont exclus du marché du travail à cause de leur mauvaise maîtrise de l'anglais. Et pour lui, ce problème linguistique a un impact sur le processus de réconciliation : « Lorsque les gens se plaignent et ne peuvent pas avoir du travail, ils se sentent comme des citoyens de seconde zone. Et donc, on ne peut pas se réconcilier correctement. Une fois que ce problème sera résolu, nous pourrions vraiment achever notre processus de réconciliation. » Il revient maintenant à la Cour suprême de juger de la recevabilité de ce recours.